

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire
Direction de la Forêt et des Espaces Naturels

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD**

OBJET : Avenant de transfert de SFR vers SFR Filiale d'une convention de mise à disposition d'une parcelle située sur un domaine départemental (Jean lemaître - jas de roques) pour le maintien d'un relais de radiotéléphonie.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée aux domaines départementaux et espaces naturels, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est propriétaire du domaine départemental de Jean Lemaître – Jas de Roques d'une superficie d'environ 541 hectares situés sur la commune de Simiane-Collongue. Lors de l'acquisition de ces espaces naturels, le Département s'est substitué à l'ancien propriétaire qui avait conclu une convention avec l'entreprise SFR pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie sur une parcelle du domaine.

Le Département a renouvelé cette convention par délibération n°61 du 3 juin 2013. A titre d'information, il est à noter que cette convention génère une recette pour le Département de 10 000 € annuels.

Aujourd'hui, SFR a pour projet de réorganiser son parc de points hauts et d'infrastructures passives en transférant l'activité de gestion et d'exploitation de ces sites à une des filiales du groupe dénommée SFR FILIALE.

Dans ce cadre, l'entreprise sollicite du Département le transfert de la convention vers SFR FILIALE en lieu et place de SFR sous la forme d'un avenant de transfert.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

